

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE (AAPC)

1. **OBJET DE LA CONSULTATION :** Collecte des déchets ménagers et assimilés, et prestations d'exploitation des déchèteries et de la Valorétrie

2. **POUVOIR ADJUDICATEUR :** Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération - 35 avenue Villebois Mareuil - BP 40306 - 85 603 MONTAIGU-VENDEE. Tél : 02 51 46 45 45 - Représentant : M. Antoine CHEREAU, Président - Profil acheteur : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) .

3. **CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :** Services.

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
90511000-2	Services de collecte des ordures
90500000-2	Services liés aux déchets et aux ordures

4. **PROCEDURE DE PASSATION :** La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

5. **ALLOTISSEMENT :** Les prestations sont réparties en 3 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Lot n°01 Collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages recyclables, en porte à porte, et transport jusqu'à l'exutoire de transfert
02	Lot n°02 Collecte et transport du verre, des papiers, des ordures ménagères résiduelles et des emballages, en apport volontaire et entretien/maintenance du parc de colonnes
03	Lot n°03 Gestion du haut de quai des déchèteries et de la Valorétrie

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

6. **MARCHE RESERVE / INSERTION :** Le lot n°03 « Gestion du haut de quai des déchèteries et de la Valorétrie » est réservé à une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) ou une structure équivalente, en application de l'article L2113-13 du Code de la commande publique.

Les entreprises qui ne sont pas des SIAE ou des structures équivalentes ne sont pas autorisées à présenter une offre pour ce marché.

7. **TYPE ET FORME DE CONTRAT :** Les lots n°01 « Collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages recyclables, en porte à porte, et transport jusqu'à l'exutoire de transfert » et n°03 « Gestion du haut de quai des déchèteries et de la Valorétrie » seront conclus sous la forme de marchés à tranches en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique

La répartition par tranche pour chaque lot est la suivante :

Lot(s)	Tranche(s)	Désignation de la tranche
01	TF	Tranche ferme
	TO	Tranche optionnelle Collecte des biodéchets alimentaires en bacs et/ou abris-bacs

Lot(s)	Tranche(s)	Désignation de la tranche
03	TF	Tranche ferme
	TO1	Tranche optionnelle n°1 Ouverture de la déchèterie de Soulette (Rocheservière) une demi-

		journée supplémentaire hebdomadaire
	TO2	Tranche optionnelle n°2 Ouverture de la déchèterie de Saint-Père (La Bruffière) une demi-journée supplémentaire hebdomadaire

Le lot n°02 « Collecte et transport du verre, des papiers, des ordures ménagères résiduelles et des emballages, en apport volontaire et entretien/maintenance du parc de colonnes » sera conclu sous la forme d'un marché ordinaire.

**8. VARIANTES AUTORISEES :** Aucune variante à l'initiative des candidats n'est autorisée par le pouvoir adjudicateur.

**9. VARIANTE IMPOSEE PAR LA COLLECTIVITE:** Uniquement pour le lot n°01 « Collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages recyclables, en porte à porte, et transport jusqu'à l'exutoire de transfert »

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base).

La solution de base consiste en le maintien de la situation actuelle.

Ils doivent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre variante alternative.

Lot(s)	Exigences
01	Une offre variante alternative en plus de l'offre de base. <b>50% de la flotte décarbonée (ni fossile ni biocarburants) dont véhicule électrique pour la mini-benne</b>

**10. PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (PSE):** Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lot(s)	Code	Libelle	Description
01	PSE	Prestation supplémentaire éventuelle	Sensibilisation des gros producteurs

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

**10. VISITE OBLIGATOIRE :** Une visite est obligatoire pour le lot n°03. Deux créneaux de visite sont prévus : le vendredi 24 janvier 2025 à partir de 09h00 et le mercredi 05 février 2025 à partir de 09h00. Les conditions de visites sont précisées à l'article 5.2 du règlement de la consultation (RC). Une attestation sera délivrée à l'issue de la visite. Le candidat devra remettre cette attestation dans son dossier d'offre, sous peine d'irrégularité.

**10. DUREE DU MARCHE :** La durée de chaque lot est fixée à l'article 6 du CCAP.

**11. MODALITES DE FINANCEMENT :** Fonds propres de Terres de Montaigu. Paiement par mandat administratif sous 30 jours, à compter de la réception de la facture.

**12. MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION :** A consulter et télécharger gratuitement sur le site [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) (Pouvoir adjudicateur : Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, coordonnées ci-dessus).

**13. FORME JURIDIQUE EN CAS DE GROUPEMENT :** En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

**14. LISTE DES DOCUMENTS A REMETTRE PAR LE CANDIDAT :** La liste des pièces de la candidature et du dossier d'offre à remettre par le candidat sont précisés aux articles 5 et 6 du règlement de la consultation.

**15. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES :** Les critères et sous-critères d'attribution sont précisés à l'article 7.2 du règlement de la consultation (RC).

**16. DATE ET LIEU DE REMISE DES PLIS :** Les plis devront être déposés **avant le vendredi 21 février 2025 à 12h00** sur le profil acheteur [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr).

**17. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES** : 180 jours (6 mois) à compter de la date limite de remise des offres.

**18. AUDITIONS** : A l'issue d'une première analyse des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'effectuer des auditions candidats. Ces auditions auront pour but d'apporter des précisions ou compléments aux offres des deux premiers candidats du classement.

Le déroulement des auditions garantira une stricte égalité entre les candidats.

Les auditions se dérouleront entre le lundi 31 mars 2025 et le vendredi 04 avril 2025 en présentiel sur le territoire de l'agglomération. Des informations plus précises sur le déroulé des auditions seront communiquées aux deux candidats les mieux classés via le profil acheteur [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) .

**19. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES** :

Renseignement(s) administratif(s) : Service Commande publique mutualisé Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération / Commune de Montaigu-Vendée - Tél. : 02 51 46 45 45.

Les candidats pourront également transmettre leur demande de renseignement technique par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-securises.fr>

**20. SERVICES HABILITES A DONNER DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES - 6 allée de l'Île Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00

**21. INFORMATIONS DIVERSES** : Offre en français et en euro.

**22. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION** : Le jeudi 26 décembre 2025.